ucanss | la sécurité sociale

Lettre d'information

LI0722

Paris,
le mardi 10 septembre 2019

Émetteur : DDARH / Formations : Stéphane Marchewka - Télèphone : 01 45 38 81 99 - Télécopie : 01 45 38 81 74

Objet : Examens nationaux de Techniciens Décembre 2019

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Services, Technicien Agence Comptable) se dérouleront :

- écrits : les **27 et 28 novembre 2019**,
- oraux : du **09 au 18 décembre 2019**.

Inscription à l'examen :

Le recensement des candidats s'effectuera **jusqu'au lundi 02 octobre 2019 inclus** (date limite d'inscription).

Les inscriptions sont à réaliser sur le site internet de l'Ucanss : www.ucanss.fr/ Gestion des examens.

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP, vous devez sélectionner une des sessions **CQP Gestionnaire Conseil décembre 2019** ou **CQP Conseiller Offres de Services décembre 2019**.

La déclaration à l'examen **Technicien Agence Comptable** est inchangée.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la **case « néant »** dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel Gestion des Examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom, prénom et date de naissance).

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Organisation des examens :

Les candidats sont répartis par l'**institut 4.10** dans les centres d'examen. Les candidats d'une même ville sont regroupés dans le même centre, même quand ils se présentent à des épreuves différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maitrisant le nombre des centres.

Les désistements devront être portés à la connaissance de l'Institut et de l'Ucanss avant la date d'expédition des épreuves, **soit le 22 novembre 2019**, afin d'éviter les envois inutiles et les frais associés.

Personne en situation de handicap :

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité et les modalités de facturation.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, mes collaborateurs se tiennent à votre disposition : Email : examenstechniciens@ucanss.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.

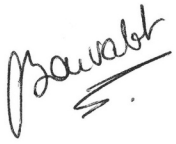

Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de

l'Accompagnement des Ressources

Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Annexe : Calendrier du déroulement des épreuves

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20